

All Inclusive

1 service

Service | Mis à jour le 17 février 2022

## Accompagnement des Travailleurs Indépendants

● Disponible | Seine-Maritime

Service cumulable

À distance

Acco. global individualisé

Accompagnement, Atelier, Information

**ALL INCLUSIVE** a pour projet l'insertion par le travail indépendant de créatrices et créateurs d'entreprise unipersonnelle, relevant des critères d'insertion. Notre mission est donc d'aider les travailleu.ses.rs indépendant.e.s immatriculés et relevant de critères d'insertion

### En présentiel

30 B RUE DU MAIL  
76100 ROUEN

### À distance

### Fréquence et horaires

Accompagnement adapté aux besoins

## Publics

### Profils

- Créateur ou repreneur d'entreprise avec statut de salarié

### Critères

- Sans condition
- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire
- Demande adressée par un travailleur social

## Pré-requis, compétences

- Aucun

## Modalités

### Pour l'accompagnateur

- Envoyer un mail
- Envoyer un mail avec une fiche de prescription
- sur la plateforme de l'inclusion
- Téléphoner

### Pour le bénéficiaire

- Envoyer un mail
- Se présenter
- par un prescripteur habilité
- Téléphoner

### Justificatifs

- Pièce d'identité en cours de validité
- Attestation Revenu Social de Solidarité (RSA)
- Attestation Allocation Spécifique de Solidarité
- Attestation Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Attestation Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé

### Contact

Mélanie Enjalbal  
0664861040  
melanie.enjalbal@aiae.fr

## Description

Une EITI est une entreprise qui accompagne des travailleur.ses.rs indépendant.e.s rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles

particulières dans le développement et la pérennisation de leur entreprise, elle permet parallèlement de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Le programme ALL INCLUSIVE a pour but de :

- Accompagner les travailleur.ses indépendant.e.s pendant une durée allant jusqu'à deux ans via le programme ALL INCLUSIVE sur leur parcours entrepreneurial, en envisageant au terme de cette durée des possibilités de sortie :
  - o Soit par la pérennisation de l'entreprise et l'acquisition d'une bonne autonomie
  - o Soit une capitalisation des compétences acquises, aidant un retour à l'emploi salarié
- Nouer des partenariats sur le territoire, pour aider au développement de l'entreprise du/de la travailleur.se indépendant.e et faciliter des suites de parcours professionnel.
- Être dans un esprit « anti-UBER ». Chaque travailleur .se indépendant.e doit pouvoir vivre dignement de son travail, bénéficier d'un pouvoir de décision et être exempt de tout lien de subordination avec l'entreprise accompagnante
- Accompagner efficacement sur les axes suivants :
  - o Socio-professionnel ( freins personnels, ateliers )
  - o Entrepreneurial ( aspects juridiques, administratifs, comptable et gestion)
  - o Commercial ( marketing, démarchage, mise en relation clientèle, stratégie et développement